

Année universitaire : 2020-2021

Composante : Centre universitaire d'études françaises (CUEF)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement AVEC modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : Etudes françaises B2

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 13/10/2020

Date de passage en CFVU : 17/10/2019

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Laurent Chapelle : laurent.chapelle@univ-grenoble-alpes.fr

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	169	34
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) :

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Dépôt de la demande au RNCP pour la 1^{ère} fois :

Dépôt du renouvellement RNCP :

Renouvellement avec modification :

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Objectifs :

- Perfectionner la langue parlée et écrite
- Préparer à la méthodologie universitaire française et approfondir des connaissances spécifiques dans des domaines de spécialité variés.

Compétences visées :

- Compétences de l'écrit et de l'oral, en réception, production et interaction

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Public concerné : Etudiants étrangers

Niveau : B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues acquis

2.2 Conditions d'admission

Niveau équivalent BAC ou plus

Test de placement, DELF B1 ou DUEF B1

Disposer d'un visa de long séjour

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : septembre-décembre et janvier-mai

Durée de la formation : 1 semestre

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : 208 heures de formation - 220h40 avec les examens finaux

Nombre d'ECTS : 24

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

MCCC DUEF B2_2020-2021_vSphinx_20201009.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

- Les UE se compensent.
- Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour valider le DUEF B2
- Pour les cours de culture générale (UE1), de lexique et de linguistique (UE2), sont organisés un examen intermédiaire et un examen final comptant respectivement pour 30% et 70% de la note finale si favorable à l'étudiant. Sinon, la note d'examen final compte pour 100%.
- Pour les cours de langue et technique, est organisé un contrôle continu qui fait l'objet d'une attestation. Ces cours préparent aux compétences linguistiques et pragmatiques de l'examen final de l'UE3.
- Les compétences linguistiques et pragmatiques font l'objet d'un examen terminal qui vaut 100% de la note finale.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

-La présence est obligatoire

-Toute absence doit être justifiée (justificatif médical ou administratif). Le justificatif doit être présenté au service scolarité dans un délai de cinq jours après le retour. Au-delà de ce délai l'absence sera considérée comme non justifiée.

- Au-delà de 25% d'absence justifiée sur l'ensemble des cours, l'étudiant ne peut pas se présenter à l'examen et ne reçoit pas d'attestation.

Absences aux examens :

- Un rattrapage peut être organisé sur demande et présentation d'un justificatif administratif ou médical. Le rattrapage est organisé dans un délai d'un mois maximum après la date de l'examen.

- En cas d'absence aux examens, sans justificatif, l'étudiant aura la note zéro.

- La présence est obligatoire aux examens intermédiaires comme aux examens finaux.

III. Résultats

Article 5 : Jury

Les jurys ont lieu en janvier et en juin.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour valider le DUEF B2.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement est autorisé sans conservation des notes obtenues.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 1860 € + 20 euros de frais dossier (depuis septembre 2019).

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

- Maquette élaborée en coordination avec les 35 centres universitaires d'enseignement du FLE, membres de l'ADCUEFE
- Diplôme semestriel